

---

Renvoi au comité de salut public du discours que Vadier, au nom du comité de sûreté générale, a fait à la tribune sur le projet des conspirateurs, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794)

Jacques-Nicolas Billaud-Varenne, Charles Delacroix de Contaut, Georges Auguste Couthon

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Billaud-Varenne Jacques-Nicolas, Delacroix de Contaut Charles, Couthon Georges Auguste. Renvoi au comité de salut public du discours que Vadier, au nom du comité de sûreté générale, a fait à la tribune sur le projet des conspirateurs, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 190;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29085\\_t1\\_0190\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29085_t1_0190_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

jours à nu. Ils nous taxaient de contre-révolutionnaires ! Oui, je m'honore de l'être ainsi, car j'ai déchiré le voile qui couvrait des scélérats : j'ai rendu à la République la commune du Mans, j'en ai épuré l'opinion. Vous avez dû distinguer à votre barre des citoyens de cette commune qui sont venus vous exprimer leur douleur pour un égarement passager (1), et qui ont droit à la clémence nationale, qui oublie les effets de l'erreur, lorsque ceux qui s'en sont rendus coupables les avouent et s'en repentent. (*Vifs applaudissements.*)

Les conjurés avoient osé répandre que les mouvements destructeurs du crime et de l'intrigue seroient favorables à l'aristocratie. Ah ! si les aristocrates se flattent qu'ils doivent recueillir les fruits de la liberté, leur erreur est grande ; aucune classe de conspirateurs ne survivra à l'établissement de la République.

Je dois ici un hommage public à la conduite de la Société populaire du Mans. Elle a appris que j'étais en péril, elle est venue m'entourer. Elle a défendu en moi la représentation nationale, et elle a des titres à la reconnaissance publique.

Des lettres ont été arrêtées ; l'une d'elle est tombée entre mes mains, elle m'a appris qu'on écrivoit à Philippeaux que l'on avait embrassé son parti contre une faction qui l'opprimait. Cette faction, c'est le Comité de salut public ; Citoyens, n'en ayons jamais d'autres, et le crime est anéanti.

J'ai promis aux citoyens de la commune du Mans de leur porter des paroles de paix et de consolation, de leur aller dire que vous avez plaint leur égarement, que vous les exhortez à se tenir en garde contre les calomnieux, les intrigans et les conspirateurs ; je leur annoncerai enfin, ce que nous avons toujours voulu, le triomphe de la liberté, entourée de la vertu et de la morale. (*Vifs applaudissemens*) (2).

## 45

**Un membre du comité de salut public dévoile le projet des conspirateurs pour faire périr les plus ardents défenseurs de la liberté.**

**Un autre [BILLAUD-VARENNE] annonce que le dessein criminel d'opérer la contre-révolution par une disette factice, a été prouvé par l'arrestation des herbagers, mais qu'ils ont été aussi-tôt élargis.**

**Un membre [Ch. DELACROIX] observe que tous ces faits sont précieux à recueillir, pour faire connoître la trame ourdie contre la liberté. Il en demande l'impression, et la Convention l'ordonne.**

**Un autre membre [COUTHON] propose que chaque représentant du peuple rende compte de sa vie politique et de sa fortune.**

**La Convention approuve cette proposition, et renvoie la rédaction du décret au comité de salut public (3).**

(1) Voir ci-après, P. ann. II.

(2) Reproduit dans *B<sup>in</sup>*, 17 germ.; *Débats*, n° 563, p. 278-80; *C. univ.*, 18 germ.

(3) *P.V.*, XXXV, 6-7. Il ne suit pas l'ordre des interventions tel qu'il ressort des journaux, et

VADIER, membre du Comité de sûreté générale, paraît à la tribune et obtient la parole (1).

Au moment où la probité et la vertu sont à l'ordre du jour, j'éprouve le besoin d'épancher mon cœur dans le sein des hommes vertueux et du peuple libre, qui m'écoutent (*De toutes parts on témoigne le plus vif intérêt*).

Hier, je fus, comme simple spectateur, le témoin des débats scandaleux qui eurent lieu devant le Tribunal révolutionnaire ; j'y ai vu les conspirateurs conspirer encore en face de la justice nationale, et tenir contre les ministres des lois et contre la République qui les a créés, les propos les plus injurieux. L'un disoit : *Rien n'est plus glorieux que de conspirer contre un gouvernement qui conspire* ; Danton a dit que ses ennemis (qui sont le Comité de salut public, celui de sûreté générale, la Convention elle-même) seroient, avant peu, déchirés par lambeaux. Eh bien ! que Danton apprenne aujourd'hui par mon organe, Danton qui, je dois le dire, est le seul homme que j'ai craint pour la liberté, qui par ses formes robustes, son éloquence colossale et sa figure hideuse, effrayait la liberté elle-même, qu'il apprenne, dis-je, que la Convention, dans sa presque totalité, est composée d'hommes essentiellement vertueux, et que la justice et l'amour de la patrie dirigent seuls tous les mouvements.

J'ai vu encore les conspirateurs joindre à leurs propos des gestes dédaigneux pour le tribunal, lancer des boulettes aux jurés et aux juges. Dans le même moment, observez que Dillon et Simond conspiroient pour les accusés dans la prison. Une cohorte de scélérats devoit en sortir avec un mot d'ordre, venir entourer les avenues des Comités de salut public et de sûreté générale, et en égorger tous les membres.

Cependant ces scélérats respirent encore ! mais le peuple est là qui soutient la force et l'énergie de la Convention, et qui saura faire triompher la liberté, de tous ses ennemis. Quant à moi, je le déclare, si dans les deux Comités, si dans la Convention, il y avoit un seul membre qui osât tenter de renverser la liberté... la vieillesse a glacé mon énergie, mais j'en aurois encore assez pour le poignarder, et toutes les armes me seroient bonnes (*La salle retentit d'applaudissements à trois reprises différentes*).

Citoyens, il faut que l'on connaisse la vie privée et publique de chacun de nous, que l'on voie quelle fortune... (*Applaudissemens*) (2).

que nous avons suivi. *B<sup>in</sup>*, 17 germ.; *Débats*, n° 563, p. 276-283; *Mon.*, XX; *J. Sablier*, n° 1241; *M.U.*, XXXVIII, 278-280; *Batave*, n° 415; *Ann. patr.* n° 460; *J. Perlet*, n° 561; *J. Mont*, n° 544; *C. Eg.*, n° 596; p. 45-47; *Rép.*, n° 107, p. 427; *Mess. Soir*, n° 596; *Ann. patr.*, n° 460; *Audit. nat.*, n° 560; *C. univ.*, 17 germ.

(1) *C. Eg.*, n° 596, p. 45.

(2) *B<sup>in</sup>*, 17 germ. Reproduit dans *Débats*, n° 563, p. 276-77. Le *Mon.*, XX, 142, continue ainsi : « Soyez tranquilles, citoyens, pour la Convention, pour le peuple, pour la liberté. Montrons-nous tous tels que nous sommes ; que chaque membre de la Convention rende compte au peuple de sa vie politique et privée (*on applaudit à plusieurs reprises*) ; que chacun de nous présente au peuple l'état de sa fortune. (*Les applaudissements recommencent. L'assemblée entière demande à aller aux voix sur cette proposition*) ».